

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12290**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Transport fluvial

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 11	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

311 Transports, manutention, magasinage

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP transport fluvial est amené à exercer son activité à bord d'une unité de transport fluvial ou de servitude qui effectue des déplacements, des transports fluviaux nationaux et/ou internationaux de biens, de personnes ou de marchandises. Il est qualifié pour assister le conducteur dans les manoeuvres, la maintenance et l'exploitation d'un bâtiment fluvial dans le cadre des opérations de navigation et de transport.

Ses missions à bord de l'unité consistent à:

- préparer son activité,
- réaliser les opérations liées au chargement et au déchargement,
- prendre en charge les passagers,
- participer aux manoeuvres, à la maintenance et à l'entretien du bâtiment,
- terminer son intervention

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- les entreprises de transport de marchandises par voie fluviale, artisanales, industrielles, à vocation locale, nationale ou internationale,
- les entreprises de location de moyens de poussage industriel avec équipage,
- les entreprises de services, de maintenance et de développement du réseau,
- les entreprises de transport de passagers par voie fluviale d'excursion ou de croisière.

Matelot du transport fluvial, marinier, batelier.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**N3103** : Navigation fluviale

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse d'une situation professionnelle
- Réalisation du transport fluvial
- Français, histoire-géographie-enseignement moral et civique
- Mathématiques, sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive (dont sauvetage)

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 12290 - UP1 - Analyse d'une situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"><li>- Collecter et analyser les informations et les documents relatifs au chargement, à l'itinéraire et à ses interventions à bord</li><li>- Communiquer en interne et rendre compte</li><li>- Communiquer avec le client et les tiers</li><li>- S'assurer de la présence et de la validité des documents liés à son activité</li><li>- Vérifier la compatibilité chargement/bâtiment</li><li>- Organiser et/ou planifier ses activités à bord</li><li>- Choisir, préparer les matériels, l'outillage et les matériaux</li></ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 12290 - UP2 - Réalisation du transport fluvial</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer des conditions de sûreté et de mise en sécurité liées à son activité, aux passagers, à la cargaison et au bâtiment</li> <li>- Localiser, identifier et signaler un dysfonctionnement, une anomalie</li> <li>- Préparer le bâtiment en vue de l'embarquement des passagers et/ou chargement de la cargaison</li> <li>- Assurer la maintenance et l'entretien du bâtiment</li> <li>- Participer aux manoeuvres</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervenir en situation d'incident ou d'accident</li> <li>- Participer au chargement/déchargement, à l'embarquement/débarquement des passagers</li> <li>- Restituer le bâtiment, les matériels,, les matériaux en conformité</li> <li>- Adopter les démarches de prévention des risques professionnels liés à son activité</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 12290 - UG1 - Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique</p>	<p><b>Français</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer</li> <li>- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire</li> <li>- Devenir un lecteur compétent et critique</li> <li>- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle</li> </ul> <p><b>Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures</li> <li>- Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace</li> <li>- Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés</li> <li>- Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 12290 - UG2 - Mathématiques et Sciences physiques et chimiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher, extraire et organiser l'information</li> <li>- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité</li> <li>- Expérimenter</li> <li>- Critiquer un résultat, argumenter</li> <li>- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 12290 - UG3 - Education physique et sportive</p>	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une performance motrice maximale</li> <li>- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains</li> <li>- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</li> <li>- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</li> <li>- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 12290 - UF - langue vivante facultative	<p>Compétences de niveau A2 du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'exprimer oralement en continu</li> <li>- Interagir en langue étrangère</li> <li>- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26/04/2011

1ère session: 2013

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

ONISEP - EDUSCOL

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

EDUSCOL

##### Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Navigation fluviale